

A2GT CONSULTING
Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 4 RUE DES CAMPANULES
77700 MAGNY LE HONGRE
847 754 033 RCS MEAUX

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 14 NOVEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre,
Le 14 novembre,
A 19 heures,

Monsieur Gaël GIBELOT, demeurant 1 Sente de la Mare Pottier, 77580 VOULANGIS,

Associé Unique de la société A2GT CONSULTING,

A pris les décisions suivantes relatives :

- au transfert du siège social et à la modification corrélative de l'article 4 des statuts,
- aux pouvoirs à conférer en vue des formalités.

PREMIERE DÉCISION

Monsieur Gaël GIBELOT, Associé Unique, décide de transférer le siège social du 4 RUE DES CAMPANULES, 77700 MAGNY LE HONGRE 1 Sente de la Mare Pottier, 77580 VOULANGIS et, en conséquence, de modifier l'article 4 des statuts, dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL.

"Le siège social est fixé : 1 Sente de la Mare Pottier, 77580 VOULANGIS ".

Le reste de l'article demeure inchangé.

DEUXIEME DÉCISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'Associé Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

L'Associé Unique
Gaël GIBELOT

Gaël GIBELOT